

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 1968

68001

OBJET :

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1968

Acceptation
du désistement
des instances
engagées par
la Sté Anonyme
des Casinos

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DOMEQ.

Représentés : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI
M. BOUCHET par Melle FOCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me SIRE, Avocat à BORDEAUX a fait savoir, par lettre du 5 janvier 1968 que le Président Directeur Général de la Sté Anonyme des Casinos avait sollicité du Tribunal Administratif de BORDEAUX, l'acceptation des désistements dans les quatre instances engagées par cette Société contre la Ville de ROYAN.

UV La Ville doit maintenant accepter de son côté ces désistements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les désistements enregistrés au Greffe du Tribunal Administratif de BORDEAUX et formulés par M. RENNETAU, au nom de la Sté Anonyme des Casinos dans les instances n° 275/61 - 237/61 - 2/61 et 238/61 engagées devant ce tribunal contre la Ville de ROYAN,

Vu la lettre de notre avocat, Me SIRE, du 16 janvier 1968,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire à accepter les désistements de la Sté Anonyme des Casinos dans les instances n° 275/61 - 237/61 - 2/61 et 238/61.

- de donner mandat à Me SIRE, Avocat à BORDEAUX pour formuler ces acceptations, au nom de la Ville, devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-s/MER, le 9 FEV. 1968

Le Sous-Prefect

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name "Le Sous-Prefect".